



advancing towards Plattsburgh, and on the day following after taking possession and paroling the militia of Isle la Motte, I caused a battery of 3 long 18-pounder guns to be constructed for the support of our position abreast of Little Chazy, where the supplies for the army were ordered to be landed.

The fleet came up on the 8th inst. but for want of stores for the equipment of the guns, could not move forward until the 11th: at daylight we weighed and at seven were in full view of the enemy's fleet, consisting of a ship, brig, schooner, and one sloop, moored in line, abreast of their encampment, with a division of five gun-boats on each flank; at forty minutes past seven, after the officers commanding vessels and the flotilla had received their final instructions as to the plan of attack, we made sail in order of battle. Capt. Downie had determined on laying his ship astern of the enemy's, directing Lieut. M'Ghee of the Chubb, to support me in the Linnet, in engaging the brig to the right, and Lieut. Hicks, of the Finch, with the flotilla of gun-boats to attack the schooner and sloop on the left of the enemy's line.

At eight the enemy's gun-boats and smaller vessels commenced a heavy and galling fire on our line; at ten minutes after eight, the Confidence having two anchors shot away from her larboard bow, and the wind blowing, was obliged to anchor, though not in the situation proposed, within two cables length of her adversary; the Linnet and Chubb soon afterwards took their allotted stations, something short of that distance, when the crews on both sides cheered, and commenced a spirited and close action; a short time, however, deprived me of the valuable services of Lieut. M'Ghee, who, from having his cables, bowsprit, and main boom shot away, drifted within the enemy's line, and was obliged to surrender.

From the light airs and smoothness of the water, the fire on both sides proved very destructive from the commencement of the engagement; and, with the exception of the brig, that of the enemy appeared united against the Confidence.

After two hours severe conflict with our opponent, she cut her cable, ran down, and took shelter between the ship and schooner, which enabled us to direct our fire against the division of the enemy's gun-boats, and ship, which had so long annoyed us during our close engagement with the brig, without any return on our part; at this time the fire of the enemy's ship slackened considerably, having several of her guns dismounted, when she cut her cable, and winded her larboard broadside to bear on the Confidence, who, in vain, endeavoured to effect the same operation; at thirty-three minutes after ten I was much distressed to observe the Confidence had struck her colours.

The whole attention of the enemy's force then became directed towards the Linnet; the shattered and disabled state of the masts, sails, rigging, and yards, precluded the most distant hope of being able to effect an escape by cutting the cable; the result of doing so must in a few minutes have been her drifting alongside the enemy's vessels, close under our lee; but in the hope that the flotilla of gun-boats, who had abandoned the object assigned them, would perceive our wants and come to our assistance, which would afford a reasonable prospect of being towed clear, I determined to resist the then destructive cannonading of the whole of the enemy's fleet, and at the same time dispatched Lt. Drew, to ascertain the state of the Confidence.

At 45 minutes after 10, I was apprised of the irreparable loss she had sustained by the death of her brave Commander (whose merits it would be presumption in me to extol) as well as the great slaughter which had taken place on board, and observing from the manoeuvres of the flotilla, that I could enjoy no further expectation of relief, the situation of my gallant comrades, who had so nobly fought, and even now fast falling by my side, demanded the surrender of his Majesty's brig entrusted to my command, to prevent a useless waste of valuable lives; and, at the request of the surviving officers and men, I gave the painful orders for the colours to be struck.

Lieut. Hicks, of the Finch, had the mortification to strike on a reef of rocks, to the eastward of Crab Island, about the middle of the engagement, which prevented his rendering that assistance to the squadron that might, from an officer of such ability, have been expected.

The misfortune which this day befel us by capture, will, Sir, I trust, apologize for the lengthy detail, which, in justice to the sufferers, I have deemed necessary to give of the particulars which led to it; and, when it is taken into consideration that the Confidence was 16 days before on the stocks, with an unorganized crew, composed of several drafts of men who had recently arrived from different ships at Quebec, many of whom only joined the day before, and were totally unknown either to the officers or to each other, with the want of gunlocks, as well as other necessary appointments not to be procured in this country, I trust you will feel satisfied of the decided advantage the enemy possessed, exclusive of their great superiority in point of force, a comparative statement of which I have the honour to annex. It now becomes the most pleasing part of my present duty to notice to you the determined skill and bravery of the officers and men in this unequal contest; but it grieves me to state, that the loss sustained in maintaining it has been so great—that of the enemy, I understand, amounts to something more than the same number.

The fine style in which Capt. Downie conducted the squad on into action, amidst a tremendous fire, without returning a shot, until secured, reflects the greatest credit to his memory, for his judgment and coolness, as also on Lieutenants M'Ghee and Hicks, for so strictly attending to his example and instructions: their own account of the capture of their respective vessels, as well as that of Lieut. Robertson, who succeeded to the command of the Confidence, will, I feel assured, do ample justice to the merits of the officers and men serving under their immediate command; but I cannot omit noticing the individual conduct of Lieutenants Robertson, Creswick, and Hornby, and Mr. Bryden, Master, for their particular exertion in endeavouring to bring the Confidence's starboard side to bear upon the enemy, after most of their guns were dismounted on the other.

It is impossible for me to express to you my admiration of the officers and crew serving under my personal orders; their coolness and steadiness, the effect of which was proved by their irresistible fire directed towards the brig opposed to us, claim my warmest acknowledgements, but more particularly for preserving the same, so long after the whole strength of the enemy had been directed against the Linnet alone. My first Lieutenant Mr. W. Drew, whose merits I have before had the honour to report to you, behaved on this occasion in the most exemplary manner.

By the death of Mr. Paul, acting second Lieutenant, the service has been deprived of a most valuable and brave officer; he fell early in the action; great credit is due to Mr. Giles, purser, for volunteering his services on deck; to Mr. Mitchell, surgeon, for the skill he evinced in performing some amputations required at the moment, as well as his great attention to the wounded during the action, at the close of which the water was nearly a foot above the lower deck, from the number of shot which struck her between wind and water. I have to regret the loss of the boatswain, Mr. Jackson, who was killed a few minutes before the action terminated. The assistance I received from Mr. Muckle, the gunner, and also from Mr. Clarke, master's mate, Messrs. Towke and St. Clair, midshipmen, the latter of whom was wounded in the head, and Mr. Guy, my Clerk, will I hope, recommend them, as well as the whole of my gallant little crew to your notice.

I have much satisfaction in making you acquainted with the humane treatment the wounded have received from Commodore M'Donough; they were immediately removed to his own Hospital on Crab Island, and were furnished with every requisite. His generous and polite attention also to myself, the officers and men, will hereafter be gratefully remembered. Inclosed I beg leave to transmit you the return of killed and wounded, and have &c. DANIEL PRING, Captain, late of H. M. sloop Linnet.

The account of the British force has not been transmitted.

### MORNING POST.

LONDON, November 21.

### THE PRINCE REGENT'S LEVÉE.

Yesterday his Royal Highness the Prince Regent held his first Levée on the meeting of Parliament, at Carlton House.

The following had, among a great number of others, the honour of being presented to the Prince Regent:—Capt. R. H. Barclay, on his return from Canada; Gen. Sir George Beckwith, on his return from the West-Indies, and on promotion to the rank of General; Major-General Vincent, on his return from Canada; Lieut. Colonel Bouchette, Surveyor General of Lower-Canada, by Lord Bathurst; Admiral Sir Isaac Coffin, on promotion; Sir C. Stuart, on appointment of Ambassador to Holland.

From the London Courier of Dec. 31. Count Munster has presented a Note to the mediating Princes in reply to their Note respecting the election of an Emperor of Germany. It states, that the most pressing instances have been in vain to induce the Emperor of Austria to accept the Imperial Crown of Germany, and therefore that the Prince Regent is obliged to consider the restoration of the Imperial dignity as impracticable.

### FROM AMERICAN PAPERS.

NEW YORK, February 13.

The treaty is simply and solely a treaty of Peace and Boundaries, with no reference to neutral rights, fisheries, blockade, orders in council, impressments, &c. subjects more proper for a treaty of amity, commerce and navigation, which will doubtless be made, by a mission appointed for the purpose, with all convenient speed.

The effects of peace, on many articles of foreign produce, on specie, and on the various descriptions of government paper, has been very sudden and extraordinary.

Muscovado Sugars, which on Saturday commanded a ready sale at twenty-six dollars per hundred weight, were on Monday, sold at auction at thirteen.

Teas, as well as some other articles, fell in price, during the two days, from 75 to 100 per cent.

Specie, which on Saturday commanded twenty-three per cent. above par, cannot now be sold at five.

Six per cent. Government Stock, has risen from 71 to 86; and Treasury Notes have appreciated from eight to three per cent. discount.

Many of our long dismantled ships are preparing for sea; some of our wharves are again thronged; and in many parts of the city the cheering hum of business is already heard.

NEW-YORK, February 23.

By Captain Mattocks, of the sloop Margaret, we learn that the British ship of war Plantagenet sailed from Havana for England on the 11th instant, having on board the bodies of Generals Packenham and Gibbs; and several wounded officers, amongst whom was Colonel Thornton, whose life was despaired of. General Keane was said to be recovering.

From the Baltimore Federal Gazette. Great changes have taken place here since the news of peace arrived, in the prices of Stocks, Merchandise, and Produce.

U. States, 6 per cent. Stock has advanced from 32 to 95.

Marine Insurance stocks have advanced from 2 to 50 per cent.

Bank Stocks 10 to 20 per cent. in price.

Flour is 7-2 dollars per barrel.

Coffee is not materially reduced. Sugar, Tea, and almost every article of foreign merchandise have fallen very considerably.

Prices, however, are as yet fluctuating, and will not be settled in any regularity for some days.

Feb. 24.—The British sloop of war Favourite, Captain Maude, sailed from Sandy Hook, at one o'clock yesterday morning, for England, with a ratified copy of the Treaty of Peace.

It is with the deepest regret that we are under the necessity of recording the death of ROBERT FULTON, Esq., who departed this life early yesterday morning, after a short illness.

### NATIONAL LEGISLATURE.

WASHINGTON, February 19.

Resolved, That a committee be appointed to consider the expediency of repealing all acts or parts of acts laying additional duties on goods, wares and merchandise imported in the ships or vessels of such foreign nations as shall agree to admit into their ports goods, wares and merchandise imported into such ports on board of the ships or vessels of the United States.

Messrs. Smith, Taylor, Bibb, Hunter and King, were appointed the committee.

### PRESIDENT'S MESSAGE.

WASHINGTON, Feb. 21.

The following most interesting message was yesterday transmitted by the President of the United States, to both houses of Congress:

To the Senate and House of Representatives of the U. S.

I lay before Congress copies of the treaty of peace and amity between the United States and his Britannic Majesty, which was signed by the Commissioners of both parties at Ghent, on the 24th December, 1814, and the ratifications of which have been duly exchanged.

While performing this act, I congratulate you, and our constituents, upon an event which is highly honorable to the nation, and terminates with peculiar felicity a campaign signalized by the most brilliant successes.

The late war, although reluctantly declared by Congress, had become a necessary resort, to assert the rights and independence of the nation. It has been waged with a success which is the natural result of the legislative councils, of the patriotism of the people, of the public spirit of the militia, and of the valor of the military and naval forces of the country. Peace, at all times a blessing, is peculiarly welcome, therefore, at a period when the causes of the war have ceased to operate; when the Government has demonstrated the efficiency of its powers of defence; and when the nation can review its conduct without regret, and without reproach.

I recommend to your care and beneficence, the gallant men whose achievements, in every department of military service, on the land and on the water, have so essentially contributed to the honor of the American name, and to the restoration of peace. The feelings of conscious patriotism and worth will animate such men, under every change of fortune and pursuit; but their country performs a duty to itself, when it bestows those testimonials of approbation and applause, which are, at once, the reward, and the incentive to great actions.

The reduction of the public expenditure to the demands of a peace establishment will, doubtless, engage the immediate attention of Congress. There are, however, important considerations which forbid a sudden and general revocation of the measures that have been produced by the war. Experience has taught us, that neither the pacific dispositions of the American people, nor the pacific character of their political institutions, can altogether exempt them from that strife which appears, beyond the ordinary lot of nations, to be incident to the actual period of the world, and the same faithful monitor demonstrates that a certain degree of preparation for war, is not only indispensable to avert disaster in the onset, but affords also the best security for the continuance of peace. The wisdom of Congress will, therefore, I am confident provide for the maintenance of an adequate regular force; for the gradual advance of the naval establishment; for improving all the means of harbour defence; for adding discipline to the distinguished bravery of the militia, and for cultivating the military art, in its essential branches under the liberal patronage of government.

The resources of our country were, at all times, competent to the attainment of every national object; but they will now be enriched and invigorated by the activity which peace will introduce into all the scenes of domestic enterprise and labour. The provision that has been made for the public creditors during the present session of Congress, must have a decisive effect in the establishment of the public credit, both at home and abroad.—The reviving interests of commerce will claim the legislative attention at the earliest opportunity; and such regulations will, I trust, be seasonably devised as shall secure to the U. States their just proportion of the navigation of the world. The most liberal policy towards other nations, if met by corresponding dispositions will, in this respect, be found to be most beneficial policy towards ourselves.

But there is no subject that can enter with greater force and merit into the deliberation of Congress, than a consideration of the means to preserve and promote the manufactures which have sprung into existence, and attained an unparalleled maturity throughout the United States during the period of the European wars. This source of national independence and wealth, I anxiously recommend to the prompt, and constant guardianship of Congress.

The termination of the legislative session will soon separate you, fellow citizens from each other, and restore you to your constituents. I pray you to bear with you the expressions of my sanguine hope, that the peace which has been just declared will not only be the foundation of the most friendly intercourse between the United States and Great Britain, but that it will also be productive of happiness and harmony in every section of our beloved country. The influence of your precepts and example must be every where powerful; and while we accord in grateful acknowledgements for the protection which Divine Providence has bestowed upon us, let us never cease to inculcate obedience to the laws, and fidelity to the union, as constituting the palladium of the national independence and prosperity.

JAMES MADISON.

Washington, Feb. 18, 1815.

Extract of a letter dated Charleston Feb. 3, 1815. "The Southern mail has just arrived and brings accounts that Col. Woodbine is taken prisoner and all his force cut to pieces. Gen. McIntosh did the business. (I expect we'll soon have Cockburn.) This is certainly true Lieutenant Laughlin arrived here this morning with the flotilla and the British tender and 36 prisoners, who were sent to prison."

We hear nothing more of Colonel Woodbine and his Indians, in the south, and suspect they are not to be taken so quickly and easily as reported.—We also doubt the correctness of the account of the Wasp being off Savannah, published yesterday.

NEW ORLEANS, Jan. 27.

We have had great rejoicing; illumination triumphal arches, crowned the Gen. and returned thanksgiving to the great Creator for his signal protection. It is just reported the enemy have entirely evacuated our country."

HALIFAX, January 28.

Extract of a letter from Sydney, Cape-Breton, Nov. 20. "On the 13th inst. the bodies of twenty men came on shore in and about the entrance of this harbour; they were perfectly naked excepting one, who had on a white undress Military Jacket, with 49th buttons, and Military Grey Trowsers. From the quarter which the wind had blown for some days previous, it is supposed that the vessels they were in, must have struck or foundered near the Islands of St. Pierres and Miquelon; the bodies appeared to have been about three weeks in the water."

### THE QUEBEC GAZETTE.



By HIS EXCELLENCY SIR GEORGE PREVOST, Baronet, Captain-General and Governor in Chief, in and over the Province of Lower-Canada, Upper-Canada, Nova-Scotia, New-Brunswick and their Dependencies, Vice-Admiral of the same, Lieutenant-General and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and in the Islands of Newfoundland, Prince Edward, Cape Breton, and Bermuda, &c. &c. &c.

### A PROCLAMATION.

WHEREAS A Treaty of Peace and Amity between His Britannic Majesty and the United States of America was signed at Ghent, on the Twenty-fourth day of December last, by Plenipotentiaries respectively appointed for that purpose, and the said Treaty having been duly ratified and confirmed as well by His Royal Highness the Prince Regent, for and on the behalf of His Majesty, as by the President of the United States of America, by and with the advice and consent of the Senate; and the signing and ratification of such Treaty as aforesaid, having been officially communicated to Me, and also the Exchange of Ratified Copies thereof between Anthony St. John Baker, Esquire, on the behalf of His Britannic Majesty, and James Monroe, Esquire, the American Secretary of State, on the behalf of the Government of the said United States, at Washington, on the seventeenth day of February last.

I do therefore, in His Majesty's Name, call upon, and strictly enjoin all His loving Subjects in this His Province of Lower-Canada, faithfully to observe, by Sea and Land, the said Treaty of Peace and Amity existing as aforesaid.

Given under My Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, in the Province of Lower-Canada, the Ninth Day of March, in the Year One Thousand Eight Hundred and Fifteen, and in the Fifty-fifth Year of His Majesty's Reign.

GEORGE PREVOST.

By His Excellency's Command, JNO. TAYLOR, Deputy Secy.

By His Excellency SIR GEORGE PREVOST, Baronet, Captain-General and Governor in Chief, in and over the Provinces of Lower-Canada, Upper-Canada, Nova-Scotia, New Brunswick and their several Dependencies, Vice-Admiral of the same; Lieutenant-General and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and in the Islands of Newfoundland, Prince Edward, Cape Breton, and Bermuda, &c. &c. &c.

### A PROCLAMATION.

WHEREAS it has pleased Almighty God to put an end to the War with the United States of America, in which His Majesty has been called upon to defend His Dominions, to maintain the honor of His Crown and the just rights of His Subjects; And whereas this His Majesty's Province of Lower-Canada has been throughout the sanguinary Contest, highly favoured and protected, and inasmuch as such signal benefits and mercies, now increased by the restoration of the blessings of peace, call for public and solemn acknowledgments to the Supreme Ruler of the Universe.—I have thought fit by and with the advice of His Majesty's Executive Council of this Province, to issue this Proclamation hereby appointing and commanding that a General Thanksgiving to Almighty God, for these His mercies, be observed throughout this His Majesty's Province of Lower-Canada, on Thursday the Sixth day of April next.

And I do hereby strictly charge and command, that the said public Day of Thanksgiving be religiously observed by all His Majesty's loving Subjects in this His Province of Lower-Canada, as they hope for the further protection of the Almighty God, and upon pain of suffering such punishment as may be justly inflicted upon all who shall contemn or neglect the same.

Given under My Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, in the said Province of Lower-Canada, this Ninth day of March, in the Year of our Lord, one thousand eight hundred and fifteen, and in the Fifty-fifth Year of His Majesty's Reign.

GEORGE PREVOST.

By His Excellency's Command, JNO. TAYLOR, Deputy Secy.

Office of the Adjutant General of Militia, Head-Quarters, Quebec, 8th March, 1815. MILITIA GENERAL ORDER.

His Excellency the GOVERNOR GENERAL having received official intelligence of the Definitive Treaty of Peace, between the United-Kingdom of Great Britain and the United States of America, orders—

That the Militia men of the Divisions of Sedentary Militia of the Province of Lower-Canada, who, by the General Order of the 2d of January last, have been commanded or ballotted to serve in the Active Militia, and whose departure from their respective homes was suspended, by the General Order of the 20th of February, and which enjoined them to hold themselves in readiness to march on the first notice, be discharged from the service which was required of them.

His Excellency the Governor-General avails himself of this opportunity to testify to all the officers, inferior officers and militia-men of the Province of Lower-Canada, his high idea of

their zeal and loyalty; and of the satisfaction he has felt in finding them, at all times and in all circumstances, ready to concur in the defence of their country, and to maintain the rights of His Majesty and of the Empire.

By order of His Excellency the Governor General and Commande in Chief, F. VASSIL DE MONVIEL, Adjutant-General M. P.

### QUEBEC:

THURSDAY, MARCH 9, 1815.

We have received, since our last, New-York papers of the 24th ultimo.

They contain nothing of interest but the Message of the President to Congress of the 20th Feb'y. We will venture to predict, that neither the United-States Military or Naval establishments, to any considerable extent, will be long kept up in time of peace. When the manufacturers of America make articles of the same quality, and sell them cheaper than those of foreign manufacture, they will be supported, and not till then; notwithstanding all that Mr. Madison and Congress can do to the contrary.

Yesterday, at one o'clock, His Excellency the Governor in Chief, sent down to the Legislative Council, and the Assembly being in attendance, His Excellency was pleased to give the Royal Sanction to a Bill for continuing the Militia Acts.

The 1st Battalion of Embodied Militia, was inspected yesterday at 12 o'clock, on the Grand Parade, by His Excellency the Commander of the Forces, previous to their delivering up their arms to be disbanded. The corps made a very respectable appearance, being nearly 700 strong and in apparent good order.

The Despatch of the Governor in Chief, of the 11th Sept. as published in the Montreal Herald of the 25th Feb'y, and in the New-York National Advocate of the 10th, correspond. It is mutilated in both, in a way which any attentive person might have corrected.

Major-General SIR GEORGE MURRAY, K. B. and Commodore OWEN, arrived in Town from Halifax, on Thursday last.

We were well founded in the supposition that the communication inserted in the Montreal Herald and Quebec Mercury, on the composition of the Committee of the Citizens of Quebec, appointed to prepare an Address to His Excellency the Governor in Chief in December last, would furnish "facts in the Gazette" for the *Acadian Recorder*. That communication is re-published in that paper of the 28th Jan'y. at the head of the Address copied from the Mercury, and an Editor who emblazoned "TRUTH" as his motto, has the meanness to suppress the line at the foot which mentions the number of signatures.

Every body in Quebec knows, or might readily have known, that the Committee consisted of nine, and that the Attorney General was not of the number.

If ever an Address could be considered as expressive of the voice of the Citizens of Quebec, it was the Address of the 20th Decr. last. The meeting was called by public advertisement, not to agree to an Address, but to consider if one should be presented; all were equally invited. If the wish of the Citizens was against an Address, they had an opportunity to oppose it, and out vote their opponents. If there were any that harboured such a wish, they did not show themselves. Their voice is to be heard neither in the Assemblies of the Citizens nor in the Halls of the Legislature, but in the columns of a licentious press, where they proclaim their insignificance in the noble work of anonymous falsehood and slander.

### FOR THE GAZETTE.

The effect of Taxes on trade, seems not to be generally understood. All the money that can be raised in this way is sometimes considered as clear public gain; at other times, it is supposed to be only an inconvenience to the Merchant.

Merchants must live by their business as well as other people. They must have a fair profit, discontinue their trade, or be ruined. Where the market is open to competition they never can have more than a fair profit.

If their trade is taxed, if they advance money, employ a larger capital, they must have a profit on the whole. These who buy their merchandise must pay it.

Taxes cannot entirely prevent trade; because they cannot supply the wants of the farmer or the mechanic; but by raising the price of merchandise, they diminish his means of supplying these wants; diminish trade and ruin the merchant.

The evil falls first upon the young merchant, of small capital, great industry and economy, whose profits are found in his quick sales and low prices. He must sell to pay the tax. But he must sell at a profit. If it is not to be procured, he cannot wait till the failure of competitors, the diminution of trade, and the wants of the people raise the price. He is ruined. The large capitalist makes his advance of taxes, keeps his goods, and ultimately sells at a profit.

The inevitable result of taxes on trade, is therefore, to raise or keep up the price of merchandise.

It is only necessary to walk the streets and high-ways, to look into the houses, the churches, and even the farm yards, to discover the immense number of articles which the real wants or increasing wealth of the inhabitants have made articles of necessity or comfort. They must continue to have them, or retrograde in every species of improvement. They purchase these articles with the surplus of agricultural productions, beyond what is required for their own use. In order to continue their purchases, for any length of time, and pay the taxes on them, they must have an advance of price on their productions, if they are new taxes, or the old price if they are old taxes. If these prices are not to be obtained, they must cease or diminish their purchases, be deprived of part of the necessities and comforts which they formerly enjoyed. Both trade and industry must languish.

The possibility of an advanced price, or the continuance of the old price of agricultural productions, depends on the demand for the consumption of those persons within the Province who are not employed in agriculture and for exportation. Both these sources of demand must be greatly diminished by the peace. The troops will be removed. Peace, all over the world, will enable foreign nations to supply themselves, or come into competition with us in supplying one another.

In this case, taxes on trade must have a most pernicious effect on all the inhabitants, and impede the general improvement.

These observations apply to taxation of trade in general. The effect will always be proportionate to the degree of taxation.

Trade is the true encourager of agriculture: agriculture is the support of trade. The interest of the trader and the agriculturist differ in the same way as the interests of any two persons who have a bargain to strike. Freedom makes it always advantageous to both. In mutual services both prosper; and the prosperity of the merchant and the agriculturist is the only efficient means of general improvement. A TRADER.

DIED.—At Deschambault, F. Kempf, Esq. Captain R. N. Acting Agent for Prisoners of War.

He was interred yesterday with the Military honors due to his rank. The procession moved from his late residence in the Lower-Town.

NOTICE.—The Subscriptions to Lieut. Colonel BOUCHETTE'S *Topographical & Geographical MAPS*, which were originally fixed at 5 Guineas, are now advanced to the London price of 7 Guineas, and will continue to be received by his Agents, — Quebec, 7th March, 1815.

Libet, Colonel BOUCRETTE has the pleasure to apprise his friends in Canada, that his Topographical and Geographical Maps are now in so much forwardness that they will be ready for delivery early in the ensuing Spring, he finds it also necessary to state, that the expenses of Engraving, Printing, Paper, &c. so far exceed the liberal estimate he had made, that he has been unavoidably forced to fix the price in London, at Seven Guineas. His friends in the Province who have already favor'd him with their names, shall receive their copies at the original price of 5 Guineas—but in future all other Subscribers must be at the London price.

### PROVINCIAL PARLIAMENT OF LOWER CANADA.

**TUESDAY, Feb. 28.**—The report of the special Committee on the petition of Thomas Lee, Esq. for an exclusive privilege of establishing three Turnpike Roads in the vicinity of Quebec, was referred to a Committee of the whole on the 8th March next.

A message was received from His Excellency the Governor in Chief, with sundry papers relating to reparations and ameliorations wanted for the Court House at Quebec.

A petition from Robt. Wood, Esq. of Upper Canada, complaining of the 2 1/2 per cent additional duty on importations by non residents, was presented to the House, and together with a petition from Quetton St. George, Esq. to the same effect, was referred to a Special Committee.

The House concurred in the report of the Special Committee on the vaccine inoculation, and leave was given to bring in a Bill accordingly—the said Bill was read for the first time.

The Bill to improve the internal communications was read the second time, and ordered to be engrossed.

The Bill and report on the Cap Rouge Bridge Bill, was referred to a Committee of the whole House to-morrow.

**WEDNESDAY, March 1.**—A message was received from His Excellency the Governor in Chief, acquainting the House of the Ratification of the Treaty of Peace with the United States of America. An Address of Thanks to His Excellency was voted, and the said message referred to a Committee of the whole House on Friday.

A petition of divers inhabitants of the Upper Town of Quebec, praying for the demolition of the Upper Town Market House, was presented and referred to a Special Committee.

A petition from Joseph Bouchette, Esq. praying for the public aid for the publication of his Maps, was received and referred to a Special Committee.

The Bill to encourage the vaccine inoculation was ordered to be engrossed.

The House went into Committee on the Lachine Canal bill, which Committee reported progress, and obtained leave to sit again.

The House in Committee on the Three Rivers Judicature Bill reported progress, and obtained leave to sit again.

The Committee of the whole House, to which was referred the Governor's message relating to repairs, &c. in the Court House at Quebec reported, and the report was ordered to be received on Friday.

It was resolved to go into Committee of the whole on Friday, to consider of the expediency of granting a sum for the support of insane persons and foundlings.

The Committee of the whole on the Cap Rouge Bridge bill rose without obtaining leave to sit again.

A petition of divers inhabitants of Quebec, relating to the fees of the Collector and Comptroller, was referred to a Special Committee.

The Three Rivers Judicature Bill was referred to a Committee of the whole on Saturday.

**FRIDAY, March 3.**—A message was received from the Legislative Council, acquainting the House, that the Council had passed the Bill providing a Salary for the Speaker of the Assembly, with one amendment; and also, that the Council do not concur in the resolution of the House, for appointing an Agent to reside in Great Britain.

The consideration of the amendment made by the Legislative Council to the Speaker's Salary Bill was ordered for the 1st of August, and leave given to bring in a new Bill to grant a Salary to the Speaker of the House of Assembly, which bill was carried through the different stages in the same sitting and passed.

The Committee on the message of His Excellency relating to the repairs of the Court House, reported several resolutions providing for said repairs, &c. and the same was concurred in by the House, and leave given to bring in a Bill, which was read the first time, and the second reading ordered on Monday.

A petition from sundry inhabitants of Quebec, complaining of the bad state of the streets in the Cul de Sac, was presented and referred to a Special Committee.

The bill for facilitating the circulation of Army Bills, was read the third time and passed.

The Bills to improve the internal communications and to encourage vaccine inoculation, were read the third time, passed, and ordered to the Legislative Council.

The House then went into Committee on the constitution of the Courts of Judicature, which Committee obtained leave to sit again to-morrow.

**SATURDAY, 4.**—A message was received from the Legislative Council, acquainting the House that the Legislative Council had passed the Bill granting further duties for the wants of the Province.

The Bill to continue the Militia Acts was ordered to be engrossed.

A petition from Mr. Caldwell complaining of the insufficiency of his Salary as Receiver-General, was received and referred to a Special Committee.

The Special Committee on Mr. Bouchette's petition reported, and the report was ordered to be received on Monday, as also the report of the Special Committee on the Bakers Bill, and on Morin and Casgrain petitions.

It was ordered that no petitions for private objects be received after the 7th instant.

The Committee of the whole on the La Chine Canal Bill, reported progress and obtained leave to sit again.

A Special Committee was appointed to enquire into the number of Militiamen and Voltigeurs killed and wounded during the war, and the state of their families.

The Bill for continuing in force the Militia Acts, was read the third time and passed.

The House then went into Committee on the constitution of the Courts of Justice, and the report was ordered to be received on Monday.

**MONDAY, 6.** The Return of the Election of a Member for York was received.

It was resolved to go into Committee of the whole to-morrow, to consider of the granting of a sum of money for the support of Government, and indemnifying the officers of the embodied Militia and Voltigeurs, for the losses they may have sustained by their being unexpectedly disbanded.

It was also resolved to go into Committee of the whole to-morrow, to consider if it is expedient to grant a compensation to the Hon. J. A. Panet, for his long & meritorious services as Speaker of the House of Assembly.

A Bill was introduced, and read for the first time, to amend that part of the Judicature Act which relates to the Circuits for the district of Quebec, and the second reading ordered for to-morrow.

The Bill from the Legislative Council, authorizing the Justices of the Peace to make regulations for apprentices &c. was reported without amendments, passed, and ordered back to the Legislative Council.

A message was received from the Legislative Council, acquainting the House of their having passed the Bill granting a salary to the Speaker of the Assembly.

The resolutions of the Committee of the whole on the constitution of the Courts of Justice, were reported, concurred in, and referred to a Committee appointed to prepare an Address to His Royal Highness the Prince Regent, on the subject.

A message was received from the Legislative Council of its having passed the Bill for continuing the Militia Acts.

The Bill making appropriations for repairing the Court House at Quebec, was read a second time, referred, and the report ordered to be received to-morrow.

The House concurred in one of the resolutions of the Committee on the petition of Joseph Bouchette, Esq. and the report was ordered for to-morrow.

The House then went into Committee on the Bakers' bill,

and on the report of the Special Committee on the petitions of Morin and Casgrain and the reports were ordered for to-morrow.

**TUESDAY, 7.**—A petition of divers inhabitants of Quebec, praying for the erection of a House of Industry, was received, and referred to a Special Committee.

A bill to prevent the spoiling of Hides, was read for the first time, and the second reading ordered for to-morrow.

The bill for the repairs of the Court House at Quebec, was ordered to be engrossed.

A message was received from the Legislative Council, acquainting the House that they had passed the Bill for improving the internal communications.

In conformity to a report of the Committee of the whole, recommending a grant of £500 to Joseph Bouchette, Esq. to assist in the publication of his Maps, a bill to that effect was read the first time, and the second reading ordered to-morrow.

The Committee of the whole on the Bakers' Bill was reported and the Bill ordered to be engrossed.

A Bill to authorize Jacques Morin to build a Bridge over the River Ouelle, was read for the first time.

The House went into Committee to consider of the expediency of granting a Salary to the Speaker of the Legislative Council, and the report was ordered to be received to-morrow.

The House in Committee to consider of the expediency of granting a compensation to the Hon. J. A. Panet, made some progress, and obtained leave to sit again on Friday.

A Bill to amend the Judicature Act, as it relates to the Circuits, was read the second time, and referred to a Committee of the whole, on Friday.

The House then went into Committee on the Canal Bill.

**PUBLIC NOTICE.**—Those Persons who have so industriously, maliciously and unfoundedly, spread a report of my having shewn a want of attention to the late Captain KEMPT, on our journey from hence to Montreal, are requested (instead of scandalously circulating false reports) to signify to me personally, or if at a distance, in writing, their particular complaints, when they will meet due attention and explanation.

JAMES WALKER, Dy. Naval Quebec, 7th March, 1815. Store-Keyp, r at Quebec.

**LONDRES.**  
DOWNING-STREET, le 26 Novembre.

Des Dépêches, dont ce qui suit est une copie, ont été reçues du Lieutenant-Général Sir George Prevost, Bart. adressées au Comte Bathurst, un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté.

Quartiers Généraux, Plattsburg, Etat de New-York, le 11 Septembre, 1814.

MY LORD.—A l'arrivée des renforts de la Garonne, je n'ai pas perdu un instant à assembler trois brigades sur la frontière Bas-Canada, qui se rend depuis la Rivière Richelieu jusqu'au Fleuve St. Laurent; et à en former une division, sous le Commandement du Major Général De Rottenburg, pour mettre à exécution les ordres de Son Altesse Royale le Prince Régent, à moi transmis par Votre Seigneurie, dans votre Dépêche du trois Juin dernier.

Assurance que les troupes se concentrent et rapprochent de la ligne de séparation entre cette Province et les Etats Unis, l'Armée Américaine abandonnant ses retranchemens à Champlain sur la Rivière Chazy; position que je saisis immédiatement et que j'occupai avec des forces le trois du présent. Le lendemain toute la division de la gauche s'avança jusqu'au village de Chazy, sans rencontrer la moindre opposition de la part de l'ennemi.

Le cinq elle battit à huit miles de cette place, après avoir surmonté toutes les difficultés que causèrent l'obstruction des chemins les abatis d'arbres et la destruction des ponts. Le jour suivant la division marcha sur Plattsburg, en deux colonnes par des chemins parallèles, la colonne de la droite conduite par la Brigade du Major Général Power, soutenue par quatre Compagnies d'Infanterie légère; celle de la gauche par la brigade du Major Général Brisbane.

La Milice de l'ennemi supportée de ses troupes régulières tenta d'arrêter la marche de la colonne de la droite; mais elle se chassa devant elle, de toutes ses positions, et entra dans Plattsburg. Ce mouvement rapide ayant renversé la forte position prise par l'ennemi à Dead Creek, il l'abandonna précipitamment et laissa seules ses chaudières canonières pour défendre le passage de cette Rivière et pour nous empêcher de rétablir le pont, qui n'avait été qu'imparfaitement détruit, obstrués qui fut bientôt surmonté.

Le six nous trouvâmes l'ennemi en possession de la hauteur d'un terrain élevé, sur la branche Méridionale de la Rivière Saranac, couronnée de trois fortes redoutes, et d'autres ouvrages et de Black Houses défendus par de grosse artillerie de siège, avec leur batterie à l'ancre, hors de la portée du canon du rivage, consistant en un Navire, un Brig, une Goëlette, un Bateau et dix canonières.

Je communiquai immédiatement toutes ces circonstances au Capt. Downie, qui avait été récemment appointé au commandement des vaisseaux sur le Lac Champlain, consistant en un Navire, un Brig, deux Bateaux et douze Canonières, et en même temps on construisit des batteries pour les canons amenés de l'arrière.

Le 11 au matin on aperçut par dessus l'isthme qui joint la Pointe Cumberland et la terre ferme, notre flotille faisant voile pour la Baie de Plattsburg, je donnai immédiatement ordre à cette partie de la brigade du Major Général Robinson, qu'on avait fait avancer, composée de nos Compagnies d'Infanterie légère, du 3e. Batn. du 27e. et du 76e. Régiment; et à la brigade du Major Général Power, composée des 3e. et 5e. Régiments, du 1er. Batn. du 27e. et du 56e. Régiment, de forcer le passage de la Saranac et d'avancer, pourvus d'échelles de sièges pour escalader les ouvrages de l'ennemi sur la hauteur. Cette force fut mise sous les ordres du Major Général Robinson. Les batteries commencèrent leur feu à l'instant où les vaisseaux s'engagèrent.

C'est avec un sensible chagrin que j'informe maintenant votre Seigneurie, que nonobstant la valeur intrépide, avec laquelle le Capt. Downie conduisit sa flotille au combat, mes espérances les plus flatteuses d'un succès complet, furent peu d'instans à prés frustrées, par une combinaison, autant que nous avons pu voir, d'événemens malheureux, auxquels le service de mer est particulièrement exposé.

A peine les troupes de Sa Majesté eurent-elles forcé le passage de la Saranac, et montés les hauteurs sur lesquelles sont les ouvrages de l'ennemi, que j'eus l'extrême mortification d'entendre des ouvrages de l'ennemi, les cris de victoire causés par le Pavillon Britannique, qui fut abattu d'abord de la Confiance et du Linnet, et de voir nos canonières chercher leur salut dans la fuite. Cet événement imprévu me priva de la coopération de la Botte, sans laquelle la poursuite de cette expédition étoit impraticable. Je n'ai pas hésité à arrêter le progrès des troupes, qui marchèrent à l'attaque, parce le succès le plus complet auroit été inutile et la possession des ouvrages de l'ennemi n'offroit aucun avantage, qui pût compenser la perte que nous devions souffrir en nous en emparant.

J'ai ordonné de démolir les batteries, d'enlever les canons, et d'envoyer en arrière les bagages et les blessés, qui pouvoient être transportés, afin que les troupes puissent retourner demain à Chazy et le jour suivant à Champlain, ou je ne propose de rester, jusqu'à ce que je sois assuré comment l'ennemi se propose de profiter de sa supériorité navale sur le Lac Champlain.

J'ai l'honneur de vous transmettre en même temps des retours de la perte de la Division de la gauche de cette armée dans sa marche à Plattsburg, et dans l'action où elle a forcé le passage de la Rivière Saranac.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) GEORGE PREVOST.

Saratoga, 26 canons, Sur prise 20; Thunder 16, Preble 7, et 10 canonières 14 canons.

La Confiance, 30 canons; Linnet 18; Broche 10; Shannon 10 et 12 canonières 16 canons.

**AVIS.**—Tous ceux qui ont des demandes contre la Succession de feu Michel Paquet, ci-devant Marchand, Aubergiste de la Baie Ville de Québec, Rue sous le Fort, sont priés de lui présenter dument attestées à la Soussignée, afin qu'ils soient payés; et tous ceux qui doivent à ladite Succession sont requis de payer d'ici au 1er. Mai prochain.

MARIE DAKVEAU, veuve Michel Paquet, Québec, 9e. Mars, 1815.

**A VENDRE.**—Le bon Bateau BRILLIANT, d'environ 100 tonneaux par sa feuille, avec tous ses Voiles, Manœuvres et Dépendances, et une Chaine de fer de 50 brasses; le dit Bateau est maintenant à Soré... Pour les conditions s'adresser au Propriétaire.

MARTIN CHENEQUY, Rue sous le Fort, Québec, le 15 Février, 1815.

### PARLEMENT PROVINCIAL DE BAS-CANADA.

**CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.**

**SAISON, le 4.**—Il a été reçu un Message du Conseil annonçant la Concurrence du Conseil sans amendement, au Bill qui accorde de nouveaux Droits à Sa Majesté pour les Besoins de la Province.

Un Bill pour remettre en force, continuer et amender les deux différents Actes de Milice a été présenté et lu pour la première et la seconde fois; et ordonné qu'il soit grossyé.

Il a été présentée une Pétition de Mr. John Caldwell se plaignant de la Modicité de ses Appointemens comme Receveur Général, laquelle a été référée à un Comité Spécial.

Le Comité Spécial sur la Pétition de Mr. Joseph Bouchette a fait son rapport, lequel a été référé à un Comité général pour Lundi.

Le Comité Spécial sur le Bill des Boulangers a fait rapport d'Amendemens lesquels ont été référés à un Comité Général.

Le Comité Spécial sur les Pétitions de Messrs. Morin et Casgrain et autres a fait un Rapport qui a été référé à un Comité Général pour Lundi.

Il a été résolu qu'après le 7 du courant la Chambre ne recevra plus de Pétition pour des objets privés et locaux.

Le Comité général sur le Bill du Canal de LaChine a fait des progrès et obtenu de siéger de nouveau Lundi.

Il a été nommé un Comité pour s'enquérir du nombre des Militiens et Voltigeurs tués et blessés durant la dernière Guerre, avec une instruction de s'enquérir de l'état des familles des tués et blessés.

Le Bill qui rétablit et amende les Actes de Milice a été lu pour la troisième fois, passé et renvoyé au Conseil.

La Chambre s'est formée en Comité pour considérer la Constitution actuelle des Cours de Justice et les moyens de l'améliorer, le Rapport a été remis à Lundi et le Comité a obtenu de siéger de nouveau Lundi.

Les autres Ordres du jour ayant été remis à Lundi la Chambre s'est ajournée à Lundi.

**LUNDI, le 6.**—Il a été reçu un Retour de l'Election d'un Membre pour le Comté de York.

Il a été résolu de se former en Comité général demain pour considérer s'il est expédient d'approprier une Somme d'Argent pour le soutien du Gouvernement et pour indemniser les Officiers de la Milice incorporée et des Voltigeurs des pertes qu'ils pourroient souffrir par la décharge inattendue de la Milice.

Il a été résolu de se former en Comité général demain pour considérer s'il est expédient d'accorder une compensation pécuniaire à l'Hon. J. A. Panet pour ses longs et dignes services comme Orateur de l'Assemblée.

Il a été introduit un Bill pour amender l'Acte de Judicature en ce qui regarde les tems et lieux des Cours de Tournee pour le District de Québec, lequel a été lu pour la première fois, et la seconde lecture remise à demain.

Le Comité Spécial sur le Bill grossyé du Conseil qui continue l'Acte de la 42e. qui autorise les Juges de Paix à faire des Réglemens pour les Apprentis, a fait rapport que le Comité l'avait passé sans Amendement, et le Bill a été lu pour la troisième fois, passé et renvoyé au Conseil.

Il a été reçu un Message du Conseil annonçant sa concurrence sans amendement sans amendement au Bill qui accorde certains droits additionnels à Sa Majesté pour les Besoins de la Province, et au Bill qui accorde un Salaire à l'Orateur de l'Assemblée.

Il a été voté une Adresse à Son Excellence le priant de faire mettre devant la Chambre un Retour des Militiens et Voltigeurs tués et blessés dans la dernière Guerre.

Le Comité général sur la constitution actuelle des Cours de Justice ayant fait rapport des Résolutions du Comité la Chambre y a concouru, et il a été nommé un Comité pour préparer une Adresse au Prince Régent conformément aux Résolutions.

Il a été reçu un Message du Conseil annonçant sa concurrence sans amendement au Bill qui rétablit les Actes de Milice.

Le Bill pour approprier différentes Sommes pour réparer, améliorer et enclore la Salle d'Audience, a été lu pour la seconde fois, et référé immédiatement à un Comité général; et le rapport a été remis à demain.

La Chambre en Comité sur le rapport du Comité Spécial sur la Pétition de Mr. Joseph Bouchette, a passé une Résolution, dont le rapport a été remis à demain.

La Chambre s'est formée en Comité sur le Bill des Boulangers et le rapport remis à demain.

La Chambre s'est aussi formée en Comité sur le rapport du Comité Spécial sur les Pétitions de Messieurs Morin et Casgrain, et le Rapport a été remis à demain.

**MARDI, le 7.**—Il a été présentée une Pétition de divers habitants de la Cité de Québec demandant l'Erection d'une Maison d'Industrie dans la Cité; laquelle a été référée à un Comité Spécial.

Un Bill pour empêcher de gêner les Peaux a été lu pour la première fois et la seconde lecture remise à demain.

Le Comité général sur le Bill pour réparer la Maison de Justice de Québec ayant fait son rapport il a été ordonné que le Bill soit grossyé.

Un Message du Conseil a annoncé la Concurrence du Conseil dans le Bill des appropriations pour les Communications maritimes.

Le Comité général sur la Pétition de Joseph Bouchette a fait rapport que le Comité étoit d'opinion que £500 devoient être accordés au dit Jos. Bouchette pour l'assister dans la Publication de ses Cartes, et il a été présenté et lu un Bill en conséquence, la seconde lecture remise à demain.

Le Comité général sur le Bill de Boulangers ayant fait son rapport, il a été ordonné que le Bill soit grossyé.

Il a été présenté un Bill pour autoriser Jacques Morin à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Ouelle; la seconde lecture remise à demain.

La Chambre s'est formée en Comité pour considérer la nécessité d'accorder un Salaire à l'Orateur du Conseil; le Rapport a été remis à demain.

La Chambre s'est aussi formée en Comité pour considérer s'il étoit expédient d'accorder une compensation à l'Hon. J. A. Panet, à fait des progrès et obtenu de siéger de nouveau Vendredi.

Le Bill qui amende l'Acte de Judicature en ce qui regarde les Tournees a été lu la seconde fois, et référé à un Comité général Vendredi.

La Chambre s'est mise en Comité sur le Bill du Canal.

### GAZETTE DE QUEBEC.

Par Son Excellence SIR GEORGE PREVOST, Baronet, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau Brunswick et leurs dépendances, Vice-Amiral d'Angleterre, Lieutenant Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans lesdites Provinces et dans l'île de Terre Neuve, du Prince Edward, du Cap Breton et de la Bermuda, &c. &c. &c.

**PROCLAMATION.**  
Vu qu'un Traité de Paix et d'Amitié entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis de l'Amérique, a été signé à Ghent, le vingt quatrième jour de Décembre dernier, par les Plénipotentiaires respectivement nommés à cet effet et ledit Traité ayant été ratifié et confirmé tant par Son Altesse Royale le Prince Régent, de la part de Sa Majesté, que par le Président des Etats-Unis de l'Amérique, avec l'avis et contentement du Sénat; et la Signature et ratification de ledit Traité comme susdit, n'ayant été officiellement communiquées ainsi que l'échange des copies ratifiées d'icelui entre Anthony St. John Baker, Esqver, de la part de Sa Majesté Britannique et James Monroe, Esqver, le Secrétaire d'Etat Américain, de la part du Gouvernement des Etats-Unis à Washington, le dix-septième jour de Février dernier.

J'avertis donc au nom de Sa Majesté, et enjoins strictement à tous ses bien aimés sujets dans Sa Province du Bas-Canada, d'observer fidèlement par mer et par terre icelui Traité de Paix et d'Amitié constant comme susdit.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au Château Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la Province du Bas Canada, le Neuvième jour de Mars, dans l'An Mil huit cent quinze, et dans la Cinquième année de Son Règne de Sa Majesté.

GEORGE PREVOST.

Par Ordre de Son Excellence, Jno. TAYLOR, Député Secrétaire. Traduit par Ordre de Son Excellence, PH. A. DE GASPE, S. & T. F.

Par Son Excellence SIR GEORGE PREVOST, Baronet, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau Brunswick et leurs dépendances, Vice-Amiral d'Angleterre, Lieutenant Général et Commandant toutes les Forces de Sa Majesté dans lesdites Provinces et dans les îles de Terre Neuve, du Prince Edward, du Cap Breton et de la Bermuda, &c. &c. &c.

### PROCLAMATION.

Vu qu'il a plu au Tout-Puissant de faire réformer la Guerre avec les Etats-Unis de l'Amérique, qui a oblige Sa Majesté à la défense de ses Domaines, et à maintenir l'honneur de sa Couronne et les Justes Droits de ses Sujets; et vu que cette Province de Sa Majesté le Bas-Canada, a été très-favorisée et protégée, pendant cette lutte sanglante; et vu que des bienfaits et une bonté aussi signalées, augmentées encore par le retour des douceurs de la paix, exigent de notre part des reconnaissances publiques et solennelles au Souverain Maître de l'univers; j'ai jugé convenable par et avec l'avis du Conseil Exécutif de Sa Majesté dans cette Province d'émaner cette Proclamation, appointant et ordonnant par icelle qu'une Acton de Grâce Générale au Tout-Puissant pour ses bienfaits soit observée en toute l'étendue de cette Province de Sa Majesté le Bas Canada JEUDI le SIXIEME jour d'AVRIL prochain.

Et par la présente j'ordonne et commande strictement que le dit jour d'action de grâce publique soit religieusement observé par tous les Sujets bien aimés de Sa Majesté en la Province du Bas Canada, espérant en la Protection du Tout-Puissant et sous peine de souffrir telle punition qui peut être justement infligée à tous ceux qui négligeront ou négligeront de s'y conformer.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes au Château St. Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province du Bas Canada ce neuvième jour de Mars dans l'An de Notre Seigneur Mil huit cent quinze et dans la Cinquième année de Son Règne de Sa Majesté.

GEORGE PREVOST.

Par Ordre de Son Excellence, Jno. TAYLOR, Député Sec. Traduit par Ordre de Son Excellence, PH. A. DE GASPE, S. & T. F.

### QUEBEC.

**JEUDI, LE 9. MAR. 1815.**

Nous avons reçus cette semaine des Gazettes de New-York du 24 du mois dernier.

Elles ne donnent aucune nouvelle intéressante, le Message du Président au Congrès du 21 de Février excite. Nous osons prédire que les Etats-Unis ne conserveront sur pied pendant la paix aucun établissement considérable soit Militaire ou Navale. Lorsque les Américains pourroient manufacturer des effets de la même qualité que ceux, qui leur viennent des étrangers et les vendre à meilleur marché, ils auroient des manufactures, mais jusqu'alors, tout ce que Mr. Madison et le Congrès pourroient faire sera plus qu'inutile: il sera nuisible.

Hier à une heure Son Excellence le Gouverneur en Chef est venu au Conseil Législatif, où il a bien voulu accorder la Sanction Royale à un Bill pour continuer et amender les Actes de Milice.

Le premier Bataillon de la Milice incorporée a été inspecté hier à midi par Son Excellence avant de rendre les armes. Le Corps étoit composé de près de 700 hommes, et paroissoit en très-bon ordre.

C'est avec raison que nous avons dit que la Communication qui a paru dans le Herald de Montréal et le Mercure de Québec, au sujet de la Composition du Comité des Citoyens de Québec pour préparer une Adresse à Son Excellence, alloit fournir des faits dans les Gazettes pour l'Acadian Recorder. Cette Communication est copiée dans ce Journal du 28 Janvier et mise à la tête de l'Adresse tirée du Mercure, et le redacteur qui prend pour épigraphe L'AMÉRIQUE à en la base de supporter la ligne au bas, qui annonce le nombre de signatures.

Tout le monde à Québec sait, ou étoit à même de savoir, que le Comité consistoit de 27 Membres au lieu de Trois, comme il est dit dans cette Communication et que Mr. le Procureur du Roi n'en étoit pas.

Si jamais Adresse a dû être regardée comme exprimant le sentiment des Citoyens de Québec c'est l'Adresse à Son Excellence du 20 Décembre dernier; l'Assemblée étoit annoncée publiquement, non pas pour faire une adresse, mais pour débiter si on vouloit en faire une. Tout le monde y étoit également invité. S'il y avoit quelques uns d'opposés à la mesure, ils avoient une occasion de se faire entendre, de l'emporter par une majorité de voix. Ils ne l'ont pas jugé à propos. Ils ne se font entendre ni dans les Assemblées des Citoyens dans les Chambres de la Législation. On les trouve que dans les feuilles d'une presse licencieuse, ou ils proclament leur honte et leur mépris par des écrits anonymes et calomnieux.

**POUR LA GAZETTE.**

L'effet de taxes sur le Commerce ne paroit pas être bien compris. L'argent qu'on leve de cette manière, est tantôt regardé comme un pur gain pour le public, tantôt comme un fardeau pour le Marchand seul.

Il faut que le Marchand subsiste de son commerce. Il faut qu'il ait un profit honnête, ou bien qu'il laisse son commerce, ou qu'il soit ruiné. Lorsque la concurrence existe, il ne peut jamais avoir plus qu'un profit honnête.

Si l'on taxe son commerce, s'il est obligé d'avancer des taxes, d'employer un fond plus considérable, de se donner plus de peine, il faut qu'il ait un profit sur le tout. Celui qui achète sa marchandise le paye.

Les taxes ne peuvent faire cesser le Commerce entièrement; elles ne peuvent fournir aux besoins du Cultivateur et de l'Artisan; mais en faisant monter le prix des Marchandises, elles diminuent les moyens du Cultivateur et de l'Artisan pour fournir à leurs besoins; elles diminuent le Commerce et ruinent le Marchand.

Le mal tombe d'abord sur le Marchand qui s'établit, qui, avec un fond médiocre fait ses profits par beaucoup d'industrie, d'économie, et une vente rapide à bas prix. Il lui faut vendre pour payer les taxes; mais il faut vendre à profit. S'il ne peut le faire, il n'est pas en état de garder sa marchandise, jusqu'à ce que la ruine des Concurrens, le déclin du Commerce, et les besoins du peuple fassent hausser les prix. Il est ruiné. Le Marchand riche avance les taxes, garde ses marchandises, et à la fin vend à profit.

La conséquence inévitable des taxes sur le commerce est donc d'augmenter, ou de tenir à un haut prix toutes sortes de Marchandises.

Il ne faut que regarder les passans dans les rues et les chemins, entrer dans les Maisons, dans les Eglises, même dans les bâtimens des Habitans, pour voir combien d'articles de commerce sont devenus des articles de besoin ou de douceur, pour les habitants du Pays. Ils achètent ces articles avec le surplus des produits de leurs terres. Pour continuer de faire leurs emplettes, et payer les taxes dont ces articles sont chargés, il faut pouvoir vendre leurs produits à un plus haut prix, si ce sont des taxes nouvelles, ou à l'

**WRIT de Fieri Facias.**  
Districte de Québec, le 25 Février 1815.  
En vertu de un Writ de Fieri Facias, donné par le Juge de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, dans et pour le District de Québec, à la poursuite de Thomas Hunt de la Cité de Québec, dans le Comté de Québec, dans le District de Québec, Messieurs, contre les Terres et Possessions de James Hunt de la dite Cité de Québec, Volontaire, à moi adressé, j'ai ainsi et pris en Exécution comme approuvant audit JAMES HUNT, un Emplacement et Maison sis et situés dans la Basses Ville de Québec, rue du Cul de Sac, prenant en front au niveau de ladite rue et en profondeur, à la Grève du fleuve Saint Laurent, tenant du Coté Nord par les Héritiers ou représentants Familiaux, et du Coté Sud par les représentants Devienne; avec les bûches sur construits, circonstances et dépendances. Or je donne avis par le présent que ledit Immeuble ci-dessus désigné sera vendu et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, en la maison d'Audience de la Cité de Québec MARDI le DOUZIEME jour de JUILLET prochain à ONZE heures du matin, auxquels jours et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

**JA: SHEPHERD, Shérif.**  
Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus désigné soit par hypothèque ou autre droit ou servitude sont par le présent avis de donner avis audit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler, ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui se précéderont la vente. — Québec le 9 Mars, 1815.

**MAISON DE LA TRINITE.**  
Québec, Samedi, le 25 Février, 1815.  
AYANT plû à Son Excellence le GOUVERNEUR EN CHEF de permettre que la situation des Rochers sous l'eau vis-à-vis les Pota à l'Eau de Vie, fut correctement constatée; AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE

Qu'il seront appelés à l'avenir Resais de Barrett, et qu'ils sont dans les situations suivantes, savoir:  
Le Rocher du Sud Ouest est à Deux Miles au Nord 84 degrés Est du Télégraphe des Pota à l'Eau de Vie.  
Au Sud 47 degrés Est du Pot à l'Eau de Vie.  
A 2 1/2 miles, Sud 19 degrés Est de l'île Blanche.  
A 3 1/2 miles Nord 36 degrés Ouest de la Pointe de la Rivière du Loup.  
Ces Rochers sont au Nord 63 degrés Est et au Sud 63 degrés Ouest l'un de l'autre à la distance d'un petit quart de mille, n'y ayant seulement que douze pieds d'eau sur celui du Sud-Ouest, et quinze pieds sur celui du Nord-Est, au Basses mers du Printemps, et onze Brasses d'eau entre eux.  
Il y aura à l'avenir une Bouée Noire sur le Rocher du Sud-Ouest, avec les Amers suivants, savoir:  
1. La pointe Nord des Terres Basses de la Paroisse de l'île-Verte en ligne avec la Haute Montagne la plus au Nord sur la Terre au Sud du Cap à l'Original, gisant Nord 64 degrés Est. Amer de l'Ouest.  
2. C'est le sommet de la Montagne de Kamouraska la plus au Sud fermant avec la Pointe du Sud de la Grande Ile des Pélerins, gisant Sud 33 degrés Ouest.  
Reconnaissance sur la Rivière Sud.  
Deux Maisons qui sont un peu à l'Est de l'Eglise de la Rivière du Loup, en ligne, gisant Sud 29 degrés Est.  
N. B. Il n'y a que deux Maisons entre l'Eglise et la Rivière du Loup.  
Reconnaissance sur la Rivière Nord.  
Le Bout-Est des Arbres sur l'île aux Lièvres en ligne avec le Cap Ouest de la Base des Rochers (sur la Rivière Nord) gisant Nord 47 degrés Ouest.  
Par Ordre, W. LINDSAY, Jr., Gref. M. T. O.

**VINGT-CINQ LOUIS DE RECOMPENSES.**  
Vu que dans la nuit du 27 du mois dernier les ENSEIGNES des Soussignés ont été arrachées de leurs Maisons, dans la Rue St Jean, et emportées par une personne ou des personnes mal intentionnées; ils offrent par le présent Avertissement la somme de vingt-cinq Louis, à toute personne qui leur donnera une information suffisante pour produire la conviction d'aucun de ceux qui ont commis la fraude ou le vol.  
WM. MEASAM, L. P. SEGUIN.  
Québec, 1er Mars, 1815.

Vu que Dimanche le 12 du courant dans la nuit, le Magasin joignant la Maison d'Irvine Macnaught et Co. sur leur Quai, a été forcé, et qu'il y a été volé une Quantité de Souliers, les Récompenses suivantes ont été offertes pour la découverte du Voleur ou des Voleurs, et du Recleur ou des Recleurs des Effets ainsi volés, savoir:  
Cinquante Louis sur conviction du Voleur ou des Voleurs, et une pareille somme de Cinquante Louis sur conviction du Recleur ou des Recleurs dedit Effets volés. Lesdites Récompenses seront payées par  
Le 16 Fév. 1815. IRVINE MACNAUGHT & Co.

**THE Subscribers having purchased an emplacement or lot of ground situate in the Canton of Chambly Parish of Saint Joseph, from Mr. Hugh Ferries of the Parish of Berthier, hereby request that any person having claims on the said property (either by mortgage or otherwise) do so forth the same on, or before, the 20th day of May next in order to be paid.**  
CHAPMAN & WILSON.  
Chambly, 14th February 1815.

**C RIVERS** annonce au Public en général, qu'il débarque maintenant 43 balles de Marchandises propres au Marché Américain; comme le Soussigné est parti pour l'Angleterre et qu'il a reçu les Factures de son départ, il a fixé le plus bas prix et pour argent comptant seulement, et aucun article ne peut être livré du magasin durant son absence sans que l'argent soit payé en achetant les marchandises, et Mr. Rivier qui conduit les affaires durant son absence est autorisé à recevoir toutes les Dettes et à en donner quittance. C. RIVERS.  
Rue du Palais, le 8 Novembre, 1814.

**A Vendre par les Soussignés en leur Magasin, Base Ville de Québec, une grande quantité de marchandises sèches consistant en draps de toutes qualités, flanelle, flushing, 4 balles de culottes et habits propres au service des troupes ou Militaires, corderon, toile fine et de Russie, coton, mouchoirs de soie et de coton, bas, souliers, &c. &c. &c. du fer blanc double et simple en caisses, chaudrons, marmite, saumon en quart, morue sèche au quintal, vin, rum, sel, et une grande quantité d'autres articles trop longs à détailler.**  
20e Déc. 1814. JAS. & JOS. LEBLOND.

**CINQ** cent douzaines de Grosse Bière de Hibbert, d'une qualité excellente, en bon état, dans des quarts de 3, 6 et 12 douzaines chaque.  
40 Tonnes de Rum des Iles sous le Vent,  
20 Pipes de Vin rouge d'Espagne,  
40 Caisnes de Noyau choisi de la Martinique, garanti,  
20 Caisnes Do. d'une qualité supérieure,  
1000 Minors de Sel,  
1000 Paires de Souliers Militaires,  
1200 Paires de Culottes de Toile de Russie,  
2 Balles de Bas,  
4 Valises de Cotons à chemises et Batistes assorties,  
2 Valises d'effets pour les Militaires,  
1 Caisse de Boîtes à Savonnerie avec des miroirs.  
J. C. REIFFENSTEIN, & Co.  
Québec, le 5e. Juillet, 1814.

**AVIS.**—La Société des Soussignés, sous le nom de JAMES ORKNEY & Co. a été dissoute d'un consentement mutuel le 18 du mois dernier. Tous ceux qui ont des demandes contre la dite Société sont requis de venir recevoir ce qui leur en est dû; et tous ceux qui sont endettés sont requis de payer immédiatement à James Orkney, No. 26, Rue la Montagne. Qui est autorisé de les régler.  
JAMES ORKNEY, Jr.  
Québec, 14e. Déc. 1814. ROBERT ORKNEY.

**AVERTISSEMENT.**  
TOUTES Personnes qui possèdent, par tout titres, des terrains sur le Fief de Villery et autres terrains adjacents dépendant de la Succession Lacroix, tant à Près de Ville que sur la grande Allée, sont priées de payer, sous un mois, à Mre. Roger Le Lièvre Notaire Public, demeure autorisé à recevoir les Rentés et Arrérages qu'elles peuvent devoir, sur les terrains en leurs possessions, en produisant leur dernière quittance, de donner quittance par écrit, et de poursuivre en loi le recouvrement de telles Rentés et Arrérages qui restent dus après le terme susdit.  
Ledit Fief de Villery et les terrains adjacents, dépendant de la Succession Lacroix, tant à Près de Ville que sur la grande Allée sont à vendre. Les amateurs pourront s'adresser à Mre. Roger Le Lièvre, Notaire Public, à Québec, ou à J. D. Lacroix, Avocat, à Montréal, qui en donneront toutes les circonstances et dépendances. — Québec, 11 Nov. 1814.

**LES PAUVRES.**  
**AVERTISSEMENT.**—Les Citoyens de cette Ville, Faubourg et Bâlieux, sont informés qu'en conformité aux résolutions de la dernière assemblée, tenue pour le soulagement des Pauvres, il a été dressé une Requête à Son Excellence le Gouverneur en Chef, au Conseil Législatif et à la Chambre d'Assemblée, sollicitant l'intervention de la Législature pour l'établissement d'une Maison d'Industrie pour remédier à la mendicité publique, et qu'elle ladite Requête est déposée chez Mr. Parant, près de l'Eglise Paroissiale de Québec, pour y être signée. — Québec, le 25 Février 1815.

**L** ES Soussignés ayant acheté un Emplacement ou Lot de terre situé dans le Canton de Chambly, Paroisse de Saint Joseph, de Mr. Hugh Ferries de la Paroisse de Berthier, avertissement toutes les personnes qui ont quelque demande contre la susdite propriété, (soit par hypothèque ou autre droit) de la produire le, ou avant le 30e. Mai prochain, pour en être payés.  
CHAPMAN & WILSON,  
Chambly, le 14e. Février, 1815.

**L** E Soussigné ayant loué tous les biens-fonds de feu Mr. John Campbell dans le Faubourg St. Roch, donne avis public qu'il sera prêt à recevoir du Bois de Construction sur le terrain et dans le Baume, au commencement de la Saison; et tous bois de construction, Douves ou autres articles, maintenant sur les premières, qui seront laissés après le 1er Mai prochain, seront sujets à payer loyer du 1er de ce même mois.  
La Boulangerie, les Hungars, &c. sont à louer, s'adressant au Soussigné.  
Chêne, Pin, Madriers, Espares, &c. à vendre pour argent comptant seulement.  
Québec, 13 Fév. 1815. SAMUEL BROWN.

**A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.**  
Du Vin de Port en Pipes et en Barriques, Madère en Do. Do. et en Caisnes de Six Douzaines chaque, Vin d'Espagne, quelques Boucarts et Quarts de belle Cascade, quelques Quarts d'excellent Café, Mielasse, Biscuits de Mer, Ratues de Fréne toutes faites, et Mielles Françaises.  
BRIHAUT & SHEPPARD.  
Québec, le 9 Février, 1815.

**O** N a besoin à une Académie en cette Ville d'un Jeune homme comme Assistant, qui sache assez bien lire l'Anglois et le François. S'adresser à cet Office.  
Le 9 Février, 1815.

**A VENDRE.**—Par les Soussignés à leur Magasin sur le Quai de la Reine, toile d'Irlande de 4-4 fine et grosse, papeterie en lots convenables, cordages de 12 à 44 pouces, verriers en Boucarts assortis, larges de 1/2 de la première qualité, morue sèche, vin de port de l'Inde, et pipes, en barriques et en quarts.  
Aussi... Quelques cens quintaux de bœuf.  
WOOLSEY, STEWART, & Co.  
Québec, le 2 Janvier, 1815.

**L** E Soussigné à vendre au magasin de Thos. C. Oliva, pour l'argent comptant seulement, à un prix très modéré, les articles suivants:  
Draps superfins, moyens et gros, Casimires Do. Do. Flanelles de toutes descriptions, Flushing, Couvertres, Bas, Gingham, Indiennes, Tailleureries assorties, Pipe Clay en Quarts de 4 grossés chaque, Cakes communs, Biscuits et une variété d'autres articles.  
Québec, le 16 Janvier, 1815. FRED. OLIVA.

**D** EXCELLENT Vin de Madère du Cap,  
Do. vieux Do. de Vidonia,  
Do. vieux Do. de Sherry,  
Do. vieux Do. de Port rouge.  
Le tout en bouteilles en bon état dans des Quarts de 3 douzaines chaque. — Aussi... Quelques Quarts d'excellent Aile blanc et une place pour quelques Pipes ou Caisnes dans une belle Voûte sèche.  
J. C. REIFFENSTEIN, & Co.  
Québec, le 11 Juillet, 1814.

**L** E Soussigné offre à vendre les articles suivants: — 5 Pipes de Vin Madère P. L. qui a été 18 mois sur mer, 11 Tonnes de Melasse, 50 Quarts de Cascade, 10 Balles de Drap Militaire, 12 balles de drap de couleurs assorties, 9 balles de flanelle de couleur, 100 Tonnes de sel de Liverpool, 6 caniers de fayance assortie, qu'il vendra à bon marché pour de l'argent comptant.  
FRS. QUIROUET, E. & C.  
Québec, 29e. Sept. 1814.

**JONES WHITE** et MELVIN pour des ENCANS à leur Chambre tous les MERCREDIS de chaque Semaine.  
Québec le 21 Juillet, 1814.

**A VENDRE.**—No. 16 Rue St. Pierre.  
TRENTÉ Caisnes de Thé,  
2 Sacs de Poivre,  
1 Boucart de Sucre en Pain,  
5 Tonneaux de fer en barres  
3 Caisnes de Scies de travers,  
1 Valise de Batistes,  
800 Minors de Sel,  
500 Barils de Peinture blanche,  
150 Jarres de Do. bleue, verte et jaune,  
2 Caisnes de Scies de Moulins, complètes,  
1 Caisse de Schâles,  
20 Tierces de Porter,  
2 Caisnes de Limes,  
1 Valise de Porte-feuilles,  
2 Do. de Boutons plats et ronds,  
1 Caisse d'Indiennes,  
Et comme à l'ordinaire un assortiment de Tailleureries, Bèches, Pelles, Broses, Papier, Plumes, Encre, Fil, Aiguilles, Peignes, Verriers, Ornaments de Cheminées, Lampes de Portiques, Fil d'archal, Bottes, &c. &c.  
24 Nov. 1814. GILBERT HENDERSON.

**A VENDRE.**  
DEUX MILLES Paires de bas de laine, 1000 do. de gants de do.  
Bas de laine tricottés, et autres,  
Chemises tricottées de guernsey,  
Casques de couleur écarlate et couleur de chair,  
1 Quart de Broses à souliers,  
6 Balles de fil de couleur,  
8 Pipes de vrai genièvre de Hollande, Vin de Port et Porter en Bouteilles.  
Québec, 30e. Nov. 1814. THOS. CHRISTIE.

**NOUVELLEMENT** reçus par le JULIANA et WILLIAM NEILSON de Londres, et à vendre au No. 30 Rue St. Pierre.  
Draps et casimires superfins bleus, gris et verts, 8 balles de draps gris militaires de 6-4, 3 Balles de toile d'Irlande, 2 Caisnes d'effets de Selliers, 2 Caisnes de broches à souliers, et Vergettes, Cuir à semelles et à empeignes, Peaux de Patente, 100 Quarts de Brown Stout double, et d'Ale Ale, 30 Quarts d'excellent vieux Vin de Port et de Madère P. L. 30 Caisnes de Savon, Chandelle au moule et de cir.J. C. REIFFENSTEIN, & Co.  
Le 2e. Novembre, 1814.

**CHAMBRE DE NOUVELLES.**  
LA Chambre de Nouvelles de Québec sera ouverte LUNDI prochain, le 19 du courant, dans l'étage de Haut de la Halle des Francs Magasins, et sera ouverte tout les jours.  
Le 7e. Déc. 1814. THOS. GIFFARD, Secr.

**LES Jours d'Enran** de WILLIAM HAMILTON seront les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine. Ceux qui voudront le favori de leurs ordres peuvent approuver sur la plus grande attention de sa part.  
Rue St. Louis, le 29 Juin, 1814.

**M CAMPBELL** a à vendre quelques chaudrons d'excellent Charbon pour les Grilles.  
Québec, 16e. Novembre, 1814.

**Aux Marchands et Maîtres de Vaisseau.**  
SIMONS prend la liberté d'annoncer qu'il a commencé comme Volontaire à la Maison No. 34, Rue Champlain, à la Base Ville, où il fait et répare des Voiles pour des Vaisseaux de toutes descriptions, de la meilleure manière et au premier avis. Il sollicite respectueusement que par le faveur du public, et il espère qu'une longue expérience dans sa profession, et une attention constante le mettront en état de la mériter.  
Québec, le 13 Octobre, 1814.  
N. B. — P. S. a à vendre quelques Hamacs pour les Messieurs. Il a besoin de deux Apprentis.

**A VENDRE.**—50 boucarts et 30 quarts de belle cascade, 5 barriques et 10 quarts d'Ale de Balais qu'on a clair.  
Québec, 29e. Nov. 1814. CA. F. AYLWIN.

**MAISON DE PENSION** de MAD. E. MOORE, Rue du Cul-de-Sac, No. 5. Neuf ou Dix Messieurs y peuvent être logés et pensionnés d'une manière commode et à des termes raisonnables. Mad. Moore fait ses recommandations des faveurs qu'elle a déjà eues, et elle espère de mériter par une attention constante, l'approbation de tous ceux qui voudront à l'avenir demeurer chez elle.  
Québec, le 16 Février, 1815.

**A VENDRE.**—85 Tonnes de Rum de la Grenade, 20 Boucarts de Sucre,  
40 Rouleaux de Cordages,  
30 Caisnes de Vitres de 6 1/2 x 7 1/2 et 7 1/2 x 8 1/2,  
400 Quarts de Fleur,  
20 Paires de Fromage,  
2 Caisnes d'Estampes,  
50 Caisnes de Chandelles d'Angleterre,  
2 Do. d'Egophines,  
20 Boucarts de Blanc d'Espagne.  
Québec, le 25 Août, 1814. JAMES HEATH.

**L** ES Soussignés prennent la liberté d'informer les Marchands qu'ils se proposent de commencer au 1er. Mai prochain comme Marchands à commission et Encanteurs sous le nom de CHIMIC VEZINA & Co. — Ils sollicitent leur support qu'ils espèrent que leurs efforts mériteront toujours.  
JOS. M. CHIMIC, Junr.  
ALX. A. VEZINA.  
Québec, le 19 Janvier, 1815.

**S** E débarquent du Harmony, au Quai de Mr. Roy, et à vendre par le Soussigné, environ 50 Voies de Charbon.  
Il a à son Magasin Rue de la Montagne:  
50 Caisnes de Thé Tunkay, Souchong, Hyson et Hyson Skin, 2 Sacs de Poivre noir  
2 Balles de Coton blanc des Indes, 2 Do. de Mouchoirs de Soie, 2 Do. de Nankin,  
15 Quarts (112lbs. chaque) de Raisins secs au Soleil et de Lexica, 35 Do. de Clous assortis,  
50 Barrils de Peinture blanche, 30 Caisnes de vitres de 6 1/2 x 7 1/2, 7 1/2 x 8 1/2, avec un général de Toiles, toile écrite, coulti, toile ouvrée, gplons, Draps larges et Casimires, &c.  
Québec, le 7 Décembre, 1814. GEO. ROSS.

**A VENDRE.**—50 quarts de Lard d'Irlande de Mass, 50 tierces de bon Beurre, 30 pipers d'excellent Fromage de Cheshire, par  
ANDR. MOIR,  
No. 7, Rue St. Pierre.

**A VENDRE PAR JOHN STEWART.**  
UNE Tonne d'Esprit de la Jamaïque,  
106 Caisnes de Thé Tunkay,  
6 do. de do. Hyon... AUSTRIE.  
Vieux Vins de Sherry, de Port, de Madère, de Bordeaux et de Ténériffe en fûts ou en bouteilles, Grosse Bière de Londres en Quarts de 6 à 7 douzaines, Chandelles de Londres, Ancres de 12 à 20 Quintaux et 100 grosses de Boutilles.  
Québec, le 21 Juillet, 1814.

**THOMSON SCOTT & Co.** ont reçu par les dernières arrivées un assortiment de Marchandises sèches, qu'ils ont à vendre à leur Magasin sur le quai No. 6, Rue St. Pierre, consistant en...  
Beaux schâles de 4-4 à 8-4  
Coton imité, et coton et soie do. de 6-4 à 8-4  
Mousseline de goût de 4-4 à 6-4  
Mousseline travaillée au tambour et unie de 4-4 à 6-4  
Batiste de 6-4  
Coton barré et carrotté de couleurs claires et foncées de 4-4 à 8-4  
Coton carrotté de 1-2 à 6-4  
Coutils de 3-4 à 7-8  
Coton à chemise de 4-4  
Gingham de 3-4 à 6-4  
Cotons des Indes, basins, &c. &c. &c.  
Le tout sera vendu au plus bas prix pour de l'argent comptant seulement. — Québec, 29e. Nov. 1814.

**A VENDRE.**  
25 Voies de Charbon de Grilles,  
5000 Planches de Kamouraska d'un pouce, sans pouds,  
7000 Do. Do. Marchandises,  
Do. de la Baie St. Bay,  
40 Paires de Rames d'Epinette et Esprit d'Epinette comme à l'ordinaire, pour argent comptant seulement.  
Québec, le 15 Février, 1815. THOS. WILSON.

**A VENDRE** par IRVINE MA. NAUGHT, & Co.  
160 Tonnes de Rum d'Antique et de Saint Vincent,  
12 Tonnes d'Esprit de la Jamaïque,  
30 Tonnes de Whiskey d'Irlande,  
Quelques Pipes de véritable Genièvre de Hollande, Vieux Vin de Ténériffe d'une qualité excellente, en Pipes, Barriques et Quarts,  
5 Barriques de vieux Vin de Sherry,  
30 Pipes de Vin rouge d'Espagne,  
150 Quarts de Melasse,  
70 Quarts de Lard de Mess. salé en Irlande,  
21 Ballots, de 850 Douzaines chaque, de Souliers militaires de la première qualité,  
1 Caisse de Souliers forts, de veau ciré,  
4 Balles de toile à sac,  
350 Quarts de Morue,  
400 Tierçons de Saumon du Nord, préparés pour le Marché des Iles,  
50 Milliers de Douves et Fonds,  
160 Grosses de Bouteilles,  
70 Voies de Charbon de Chambre,  
43 Voies neuves.

**Aussi,** 25 Tonneaux de Cordages assortis, depuis 1 jusqu'à 5 pouces, et Haussières de 3 1/2 à 8 pouces, et autres cordages; ceux qui désiretoient acheter le tout, l'auront à bonne composition.  
1 M.N. & Co. ont aussi à vendre, livrables à Montréal, 120 Caisnes de Thé.  
Québec, le 28 Décembre, 1814.

**A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ:**  
13 do de souffre en baron,  
1 do de fleur de souffre,  
1 do de vitriol bleu,  
1 do de vert-de-gris de France,  
1 do d'Ale du Cap,  
4 balles de camomille,  
1 caisse de mouches cantharides,  
4 boucarts de racine gentiane,  
5 quarts de doux et pointes,  
6 do de chenets,  
2 Caisnes de couteaux assortis de Weldon,  
1 do de rasoirs,  
1 do de ciseaux,  
1 do de pentures et couplets,  
1 do de vis,  
1 do de limes à scie,  
1 do de broches à dents,  
1 do de fourchettes de fer,  
1 caisse de basin,  
1 do d'éventails,  
1 valise de Souliers pour les hommes.

**A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ:**  
1 do de do. de goût,  
1 do de nappes de coton,  
2 do de coton à chemise,  
6 valises d'indienne,  
1 caisse de chaussons pour les hommes,  
6 pièces de toile d'Irlande,  
30 quarts de résine,  
10 do de goudron,  
50 do de camperose,  
10 do d'alun.

**BENJAMIN TREMAIN.**  
Québec, 15 Sept. 1814.—No. 5, Rue St. Pierre.

**A VENDRE.**—Du vieux Vin de Port excellent, en Pipes, Vin de Fayal en Pipes, Barriques et Quarts, 10 Pipes de Genièvre, Cordages, Voiles, Ancres et Câbles, et environ 5000 pieds de Pin blanc.  
Québec, 18 Octobre, 1814. W. OVIATT.

**A VENDRE.**—100 douzaines de Faulx d'Allemagne de 26 et 30 pouces de long, importées par le navire WILLIAM NEILSON. S'adresser au Soussigné.  
JAMES HEATH.

**A VENDRE** par les Soussignés, du vin de Port en Pipes, do. en Bouteilles en Quarts de 8 à 12 douz. chaque, Vin de Bordeaux en do. do. do. vin de Sherry d'une qualité supérieure en tonnes et barriques, vin de Sicile en bouteilles, en quarts de 8 à 12 douzaines, Ténériffe P. L. et de cargaison, do. vin d'Espagne d'une qualité supérieure, Whisky d'Irlande, Genièvre de Hollande, Noyau de la Martinique, sucre raffiné, vitres de 6 1/2 x 7 1/2 et 7 1/2 x 8 1/2, 12 Caisnes de toile d'Irlande, quelque balles de tapis et de couvertres, boylons de cuivre, fiches et clous, souliers forts, &c. &c. &c. Un cable de 15 pouces... Aussi 6 m. pieds de chéne, 10 m. pieds de pin blanc, 15 m. pieds de pin rouge, 7 m. de Douves d'éclon.  
ROGERSON, HUNTER & Co.  
No. 8, Rue St. Pierre, le 9 Novembre, 1814.

**A VENDRE,** à No. 10, Rue St. Nicholas à St. Roch, QUATORZE Caisnes d'excellent Thé VERT, à la Caisse. Québec, le 8 Janvier, 1815. JAMES CLEARHUE.

**L** E Soussigné étant obligé de s'absenter pour une couple de mois, il informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a autorisé et autorisé par le présent son Frère Fredk. Oliva pour régler tous ses comptes à pour faire ses affaires comme Encanteur et Courtier, comme à l'ordinaire, Québec le 16 Janvier, 1815. THOS. C. OLIVA.

**O** N a besoin d'un Clerc dans l'Etude d'un Avocat Anglois à Québec.  
Aucun n'a besoin de se présenter s'il n'a pas reçu une bonne Education, s'il n'est pas de bonne famille et d'une conduite irréprochable.  
S'adresser à WILLIAM GREEN, Ecuyer, Greffier de la Paix. Le 21 Juillet, 1814.

**A VENDRE** par le Soussigné, à sa Maison No. 1, Rue Ste. Famille, en la Haute Ville.  
46 Caisnes de Thé Tunkay,  
6 Do. de Do. Hyon.  
Québec, le 12 Janvier, 1815. JOHN CHILDS.

**A VENDRE SANS RESERVE ET POSSESSION DONNÉE IMMEDIATEMENT.**  
LES Maisons, Terres et Emplacements dans et près de la Ville des Trois Rivières, appartenant au Soussigné, consistant en 1<sup>o</sup>. Une Terre comprenant environ 48 arpens de bonne terre défrichée, bornée par le Fleuve St. Laurent au Sud, et à l'Est par la Rivière St. Maurice (étant partie du Fief Lottinville), avec une Maison neuve et bien finie, avec une grange, étable, et autres bâtimens, et avec un puits d'excellente eau de source, le tout situé au bas de la Ville des Trois-Rivières sudites.

2<sup>o</sup>. Un Lot comprenant environ vingt-quatre arpens, plus ou moins, de terre riche et fertile, avec une Maison spacieuse et excellente, située dans le centre du Lot et comprenant la Grève du Fleuve St. Laurent, très-bien adapté pour un commerce étendu de Bois, ayant un bon mouillage près de la grève pour des vaisseaux de quelque port que ce soit. Ce Lot contient aussi deux grandes granges et étables, une petite Maison propre pour la résidence d'un Surintendant des ouvrages, des places pour scier du long, des abris pour le bois, &c. &c. situés à un Mile au dessus de la Ville.

3<sup>o</sup>. Une excellente Maison de bois au bas de la Ville étant un double emplacement avec une excellente étable neuve pour quatre chevaux, un beau Hangar et autres bâtimens commodes. On donnera la plus grande facilité aux acquéreurs pour la moitié du prix d'acquisition, et l'on donnera avec la propriété un titre incontestable, lors du paiement de la première moitié du prix, soit en Billets de l'Armée ou en bons Billets sur Londres, et un Hypothèque de la propriété, avec intérêt, à 6 par cent par an, jusqu'à parfait paiement de la partie qui ne sera point payée. On pourra voir les premières et avoir des explications en s'adressant chez le Soussigné.

Trois-Rivières, le 5 Mai, 1814. B. P. WAGNER.

**RECEMENT** arrivé et à vendre par les Soussignés... Cent quatre-vingt dix tonnes de Rum des Iles sous le vent, 50 do. d'esprit fort de la Jamaïque, 35 boucarts et 40 tierçons de cassouade, 120 sacs d'excellent café vert de 17 tonnes de Melasse.  
JAMES MACNAUGHT & Co.  
Québec, le 2 Novembre, 1814.

**AVERTISSEMENT.**—A vendre de gré à gré, une Maison en pierres sises et située en la Base-Ville de Québec, Rue du Saule au Manélot, joignant d'un côté au Sud-Ouest à la Maison d'un nommé Yers, et d'autre côté au Nord-Est à la Maison de Jean Bte. Grenier, ladite maison ayant un étage sur le devant et deux sur le derrière rapport à la situation du terrain, avec en outre un hangard et l'emplacement et terrain sur lequel le tout a été construit. Pour les particularités et les conditions de la vente s'adresser au Propriétaire PAUL MORTIN, en la Base-Ville de Québec, Rue de la Montagne, ou au Soussigné en son Office Rue St. Jean, No. 45. P. VERRAULT, Not. Pub.  
Québec, 21e. Février, 1815.

**AVERTISSEMENT.**  
LE Soussigné à vendre, et contracté pour les Bois suivants, livrables à Québec, aux Moulins de la Pointe du Lac, 80,000 pieds de Madriers de Pin blanc, de 2 pouces de long, et 60,000 Do. Do. Do. 1 1/2 Do. de long, et 60,000 Do. Do. Do. 3 Do. de long, et 60,000 Do. Do. Do. 2 1/2 Do. de large.  
Il y aura constamment audit Moulins des Madriers, et des Planches, de Pin, de Merisier, &c.  
MICHEL ROBITAILLE.  
Moulins de la Pointe du Lac, le 20 Janvier, 1815.

**A VENDRE** ou à LOUER, et possession donnée immédiatement, cette grande Maison de Pierre à deux étages, sur les Ramparts appartenant à M. de Weis N'hausmann, y comprenant tout l'emplacement sur les Ramparts et sur la Rue Saint-Georges. S'adresser par écrit à cet Office. — Québec, le 22 Décembre, 1814.

**A LOUER** pour une ou plusieurs années, et possession à livrer immédiatement, un Quai, situé en la Base-Ville de Québec, au lieu communément appelé Canonterie, de 130 pieds de front sur 120 de profondeur, tenant d'un côté à Thomas Wilson, Ecuyer, et de l'autre côté à Mr. Chy. Smith. S'adresser au propriétaire en la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Famille. G. CAMPFELSON.  
Québec, 6e. Septembre, 1814.

**A VENDRE** et possession à être livrée immédiatement.  
UN Emplacement, Rue Baronne, Faubourg St. Roch, de cinquante pieds de front sur soixante de profondeur, avec un Hangard de 30 pieds de long sur 20 de large, s'adresser à PIERRE BREHAUT à St. Roch.  
Québec, 5 Janvier, 1815.

**A LOUER**, et la possession donnée le 1er. Mai prochain.  
L'HOTEL de l'Union situé sur la Grande Parade, dans la Haute Ville de Québec. On pourra connaître les conditions en s'adressant à Mr. LINDSAY, No. 8, Rue des Remparts.  
Québec, 8e. Février, 1814.

**A VENDRE** et POSSESSION donnée immédiatement.  
CETTE belle MAISON de CAMPAGNE, bien connue sous le nom de Woodfield, environ deux miles et demi de la Porte St. Louis. Le Terré et le Jardin sont en très bon ordre, et les dépendances sont complètes. Pour le prix et les termes de l'achat, il faut s'adresser au comptoir de MONROE & BELL.  
Québec, 18e. Novembre, 1814.

**A LOUER.**—La Maison, le Chantier et les Prémisses, appartenant à la Succession de feu Mr. JOHN MUNN, situés dans le Faubourg Saint Roch, près de la Cité de Québec. Pour les particularités s'adresser au Soussigné, Exécuteur Testamentaire Judit Jno. Munn, sur les Prémisses.  
Québec, le 22 Septembre, 1814. JOHN MUNN.

**A LOUER** pour une ou plusieurs années, et possession à prendre le 1er. Mars prochain.  
UNE Maison à deux étages, située en la Haute Ville de Québec, Rue des Pauvres ou du Palais, s'adresser à Dame Veuve JUST, sur les lieux ou au Soussigné. G. VANFELSON.  
Québec, 28 Décembre, 1814.

**A LOUER** pour une ou plusieurs années, et possession donnée au 1er. Mai prochain.  
UNE Maison située Rue des Carrières joignant le Jardin du Château, deux étages de côté de la Rue et trois du côté de la Rivière, avec de bonnes Caves et un terrain de quatre-vingt pieds ou environ de profondeur sur soixante de large. Pour les conditions s'adresser à Robert Smith sur les lieux, ou à  
ROBERT SMITH, à l'Evêché.  
Québec, le 12 Déc. 1814.

**A VENDRE**  
LA Galiothe Mary battie en Angleterre, de 101 Tonneaux par sa feuille, avec toutes ses Voiles, Manœuvres et Dépendances.  
Le dit Vaisseau a été bâti à Chester, en Angleterre, et est maintenant au Quai de Mr. John Bell, à Saint-Roch, où on pourra la voir. Pour les conditions s'adresser à Irvine Leslie & Co. à Montréal, ou ici à  
IRVINE MACNAUGHT, & Co.  
Québec, le 28 Décembre, 1814.

Québec: Printed and published by J. NEILSON, No. 5, Mountain-Street.—Price 20s. per ann.  
De l'imprimerie de JOHN NEILSON, Rue la Montagne No. 5, Prix 20s. par An.